

*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

**Circulaire n° 99-21 du 22 mars 1999 relative à l'agrément
du séparateur modulaire de voies SBR 04**
NOR : *EQUS9910043C*

Textes(s) source(s) : circulaire n° 97-66 du 8 août 1997.

Mots clés : dispositifs de retenue.

Publiée : au Bulletin officiel.

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement à Mesdames et Messieurs les préfets (directions départementales de l'équipement).

En application de la circulaire n° 97-66 du 8 août 1997 relative aux conditions d'agrément des séparateurs modulaires de voie de classe B pour le balisage et la protection des chantiers, d'une part,

Par référence à la norme P98-453 d'autre part,

Je vous informe que le séparateur modulaire de voie SBR.04 de la société SBR est agréé, en tant que dispositif de retenue temporaire, dans les conditions suivantes :

- séparateur de classe : B ;
- niveau : BT4 ;
- largeur de fonctionnement : W7 (2,49 mètres).

Les caractéristiques techniques du dispositif sont définies dans l'annexe technique jointe à la présente circulaire.

Pour le ministre et par
délégation :
*La directrice de la sécurité
et de la circulation routières,*
I. Massin

ANNEXE TECHNIQUE
SÉPARATEUR MODULAIRE DE VOIES SBR 04
I. - DESCRIPTION

Le séparateur SBR 04 est constitué d'éléments préfabriqués en béton armé liés entre eux.

Les extrémités des modules béton sont équipées de pièces métalliques permettant la liaison entre deux modules. Chaque extrémité possède une demi-partie mâle et une demi-partie femelle de la connection. La partie mâle se compose d'un fer T 80 biseauté de longueur 300 mm, soudé sur une plaque métallique insérée dans le béton, la partie femelle est composée d'un C 100 de longueur 400 mm, inséré dans le béton. Le T est placé au dessus du C d'un côté du module et inversement de l'autre côté. Les T s'insèrent deux à deux dans les C, ce système ne permettant l'assemblage des modules que dans un sens.

La liaison est complétée par une plaque métallique arrière fixée par des boulons traversants.

II. - DIMENSION DES ÉLÉMENTS

Hauteur : 0,80 m.

Longueur : 3,50 m.

Largeur au sommet : 0,20 m.

Largeur à la base : 0,60 m.

Masse : 2300 kg (657 kg au m.l.).

III. - PERFORMANCES

Le séparateur SBR 04 permet la retenue des véhicules dans les conditions définies par l'essai de niveau BT4 de la norme (niveau H1 par référence à la norme NF EN 1317-2).

IV. - ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

Les éléments préfabriqués sont en béton de ciment dosé à 350 kg/m³ de CPJ.

Les armatures sont constituées par des fers TOR de diamètre 6 et 10 mm.

V. - UTILISATION

Le séparateur SBR 04 est un dispositif de retenue temporaire utilisé en protection de chantier routiers ou autoroutiers.
Les éléments liés entre eux sont posés au sol sans ancrage.
Une longueur minimale de file de 100 m est nécessaire afin d'assurer le bon fonctionnement du système.

VI. - NOMENCLATURE

DESCRIPTION	DIMENSIONS (en mm.)	NOMBRE par élément
Elément béton	Hauteur : 800, longueur : 3500 Largeur base : 600 Largeur sommet : 200 Masse : 2300 kg Béton CPJ 350	1
Armature	Fer TOR, diamètre 10, acier E40 A	6
	Fer TOR, diamètre 6, acier E40 A	2
Elément liaison femelle	C100 x 50 x 25 x 5, longueur : 400	2
	Fer plat 100 x 5, longueur : 100	2
	Fer plat 100 x 5, largeur : 50	2
	Fer plat 100 x 5, longueur : 400	4
Elément liaison mâle	Fer T 80, longueur : 300	2
	Fer plat 100 x 5, longueur 350	4
	Fer plat 100 x 5, longueur 100	2
Plaque métallique arrière	Longueur : 1700 Largeur : 100 Epaisseur : 10	
Plaquettes	Longueur : 100 Largeur : 100 Epaisseur : 10	
Tige filetée M 16	Longueur : 300	2
Ecrou M 16		4

Les éléments métalliques sont en acier S235 JR.

VII. - Schémas

Cliché feuillet 5
Cliché feuillet 6
Cliché feuillet 7
Cliché feuillet 8